

2 octobre 2012

12.375

Question Marc Schafroth**VSS, un véhicule qui ne roule pas?**

Lors d'un récent passage devant la caserne du SISMN, nous avons constaté que le VSS n'est toujours pas immatriculé. Ceci laisse donc à penser que ce véhicule ne bouge pas de sa place de parc dans la caserne du service d'incendie et de secours. Sachant que la garantie court, le Conseil d'Etat peut-il nous informer quand ce véhicule sera mis en circulation?

Arrivé au terme du temps de garantie, comment va-t-on pouvoir agir si des défauts devaient survenir?

Dans ce cas, qui prendrait en charge les frais de réparation?

Cosignataires: R. Clottu et J.-Ch. Legrix.